

Image not found or type unknown



Taxes sur les salaires (formulaires n°2502 et 2460)

Par **Kimlien**, le **07/01/2011** à **13:35**

Bonjour,
Une EURL qui n'emploie pas de salarié doit-elle néanmoins remplir les
[s]formulaires n°2502 et 2460[/s] ?
En vous remerciant de votre attention,
Cordialement,
Kim.